

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° DELIB_2022_58

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Montéliér, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/12/2022

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 06/12/2022 ainsi que sur le site internet communal.

Présents : MM. VALLON, VARACCA, GREGOIRE, JULIEN, DELOLY, AUBERT, GUILHOT, BRUNET, CALLEJA, LAURENT, ESTEVES, HERVIOU, VIOSSAT,

MMes BLANC Christine, BLANC Françoise, PERROT, MAIRE, RIVATON, TANIOS, PACHOUD, LAURENCO,

Excusés ayant donné pouvoir : M. BOINOT (Pouvoir à VARACCA Henri), MMes GLAZKOFF (Pouvoir à GREGOIRE Olivier), RACHON (Pouvoir à BRUNET Jean-Luc), ORAND (Pouvoir à JULIEN Michel),

Excusés : NAZZI, COUTURIER,

Secrétaire de séance : M. ESTEVES Christian

Objet : Modification du tableau des effectifs non permanents

Domaine d'intervention : 4.2- Fonction publique - Personnels contractuels

Vu l'Article 3, I, 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Considérant les effectifs importants dans les services Ecoles-garderie-CLSH notamment pour les élèves scolarisés à l'école Juge cette année scolaire 2022/2023,

Monsieur le Maire propose la création des postes suivants à compter du 01/01/2023 jusqu'au 07/07/2023 et la modification du tableau des effectifs non permanents qui en découle :

SERVICE	POSTE	GRADE	Jours travaillés pendant période scolaire	Nb d'H/ semaine	NOMBRE
Ecoles-garderie-CLSH	Agent de surveillance cantine et garderie	Adjoint d'animation	Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 11h30/13h30 et 16h30/18h	3,5	1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la proposition de création de postes et la modification du tableau des effectifs permanents qui en découle,
- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Vote pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Montélier, le 13/12/2022

Envoyé en préfecture le 14/12/2022
Reçu en préfecture le 14/12/2022
Publié le 
ID : 026-212601975-20221212-DELIB_2022_58-AR

Le Maire,




Bernard VALLON